

Les Infos de Base

mercredi 8 décembre 2010
volume 13, numéro 49
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 49 du 8 décembre 2010. Les modifications apportées par L.Q. 2010, c. 25 et entrées en vigueur au 8 décembre 2010 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 décembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 49 du 8 décembre 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 48 du 4 décembre 2010.

Tous les règlements sous **A-4.1, A-5.1, A-6.001, A-6.01, A-23, A-26, A-29.011, A-32, A-33, A-33.2, C-2, C-59.01, C-61.01, C-65.1, C-81, D-8.3, D-9.2, D-11, E-3.3, G-1.01, H-4.1, I-10, L-1.1, M-9, M-14, M-24.01, M-25.2, M-30, M-35.1, N-1.1, N-3, O-6, O-7, P-12, P-28, P-29, P-32, P-41.1, P-42.1, P-45, R-20, S-11.01.02, S-20, S-33, T-1 et T-7.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 23 décembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 43 du

27 octobre 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 42 du 23 octobre 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 5 novembre 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 25 du 8 décembre 2010. Les modifications apportées par L.C. 2010, ch. 13 et entrées en vigueur au 8 décembre 2010 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 décembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 8 décembre 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 8 décembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 19 novembre 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 19 novembre 2010.

Dans son édition de novembre, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 741 termes ou mots de renvoi pertinents.

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 3 Du nouveau dans Accès Légal : *Code de procédure des assemblées*
Du nouveau Chez Gaudet Éditeur : produits sur format papier

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Le **Code de procédure des assemblées** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 19 novembre.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Lettres patentes de l'Ordre professionnel des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 947-2010 du 10-11-10, (2010) 142 *G.O.* 2, 5429], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. 1985, ch. **A-1**, a. 68, ann. I.

Loi constituant un nouveau musée canadien de l'immigration au Quai 21, L.C. 2010, ch. 7, aa. 5, 6.

Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. **F-11**, ann. III.

Loi constituant un nouveau musée canadien de l'immigration au Quai 21, L.C. 2010, ch. 7, a. 8.

Loi sur les produits dangereux, L.R.C. 1985, ch. **H-3**, ann. I.

Décret modifiant l'annexe I de la *Loi sur les produits dangereux (lits d'enfant, berceaux et moïses)*, DORS/2010-262 du 18-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2300, a. 1;

Décret modifiant la partie II de l'annexe I de la *Loi sur les produits dangereux (produits de consommation contenant du plomb — contact avec la bouche)*, DORS/2010-272 du 26-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2346, a. 1.

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C. 1985, ch. **P-21**, a. 69, annexe.

Loi constituant un nouveau musée canadien de l'immigration au Quai 21, L.C. 2010, ch. 7, aa. 9, 10.

Loi sur la pension de la fonction

publique, L.R.C. 1985, ch. **P-36**, ann. I.

Loi constituant un nouveau musée canadien de l'immigration au Quai 21, L.C. 2010, ch. 7, a. 12.

Loi sur les musées, L.C. **1990**, ch. **3**, aa. 15.4-15.6, 23.

Loi constituant un nouveau musée canadien de l'immigration au Quai 21, L.C. 2010, ch. 7, aa. 2, 3.

Loi sur la rémunération du secteur public, L.C. **1991**, ch. **30**, ann. I.

Loi constituant un nouveau musée canadien de l'immigration au Quai 21, L.C. 2010, ch. 7, a. 11.

Loi sur le contrôle des dépenses, L.C. **2009**, ch. **2**, art. **393**, ann. 1.

Loi constituant un nouveau musée canadien de l'immigration au Quai 21, L.C. 2010, ch. 7, a. 7.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur la Commission canadienne du blé, L.R.C. 1985, ch. **C-24**.

Règlement sur la Commission canadienne du blé, C.R.C., ch. 397, a. 26.

Règlement modifiant le Règlement sur la *Commission canadienne du blé*, DORS/2010-274 du 26-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2359, a. 1.

Loi sur les licences d'exportation et d'importation, L.R.C. 1985, ch. **E-19**.

Arrêté de 2011 sur la méthode d'allocation de quotas (produits de bois d'oeuvre), DORS/2010-278 du 26-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2395, nouveau.

Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, L.R.C. 1985, ch. **E-22**.

Règlement sur les droits à payer pour les services consulaires, DORS/95-538, a. 4.

Règlement modifiant le Règlement sur les droits à payer pour les services consulaires, DORS/2010-271 du 26-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2344, a. 1.

Loi sur les offices des produits

agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Règlement des Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada sur le contingentement, DORS/87-209, annexe.

Règlement modifiant le Règlement des *Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada sur le contingentement*, DORS/2010-266 du 22-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2315, a. 1 (partie).

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, aa. 1, 9 (F).

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2010-268 du 26-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2322, aa. 1, 2.

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

Règlement sur les aliments et drogues, C.R.C., ch. 870, aa. B.14.005, B.14.031, B.14.032, B.16.100, B.22.006, B.22.021.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1573 — additif alimentaire), DORS/2010-264 du 18-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2304, aa. 1-6.

Loi sur les produits dangereux, L.R.C. 1985, ch. **H-3**.

Règlement sur les lits d'enfant et berceaux, DORS/86-962, abrogé.

Règlement sur les lits d'enfant, berceaux et moïses, DORS/2010-261 du 18-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2266, a. 44.

Règlement sur les lits d'enfant, berceaux et moïses, DORS/2010-261 du 18-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2266, nouveau.

Règlement sur les produits de consommation contenant du plomb (contact avec la bouche), DORS/2010-273 du 26-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2357, nouveau.

Loi sur les Indiens, L.R.C. 1985, ch. **I-5**.

Arrêté sur l'élection du conseil de bandes indiennes, DORS/97-138, ann. I-III.

Arrêté correctif visant l'Arrêté sur l'élection du conseil de bandes indiennes, DORS/2010-267 du 22-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can.* II, 2317, aa. 1-9.

Loi sur les terres territoriales, L.R.C. 1985, ch. T-7.

Décret déclarant inaliénables certaines parcelles territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest (Edézhzié (Horn Plateau)), TR/2010-84, aa. 1-6, annexe.

Erratum, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2417.

Loi sur la sécurité automobile, L.C. 1993, ch. 16.

Règlement sur la sécurité des ensembles de retenue et des sièges d'appoint (véhicules automobiles), DORS/2010-90, a. 700.

Règlement modifiant le Règlement sur la sécurité des ensembles de retenue et des sièges d'appoint (véhicules automobiles), DORS/2010-279 du 29-11-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2409, a. 1.

Loi sur les armes à feu, L.C. 1995, ch. 39.

Règlement sur les expositions d'armes à feu, DORS/98-211, a. 15.

Règlement modifiant le Règlement sur les expositions d'armes à feu, DORS/2010-275 du 26-11-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2362, a. 1.

Règlement sur le marquage des armes à feu, DORS/2004-275, a. 6.

Règlement modifiant le Règlement sur le marquage des armes à feu, DORS/2010-276 du 26-11-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2365, a. 1.

Tarif des douanes, L.C. 1997, ch. 36.

Décret de remise concernant les couturiers (2001), DORS/2002-4, aa. 3, 4.

Décret modifiant le Décret de remise concernant les couturiers (2001), DORS/2010-263 du 18-11-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2301, aa. 1, 2.

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, L.C. 2001, ch. 27.

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés, DORS/2002-227, a. 190.

Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés (Taïwan), DORS/2010-265 du 22-11-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2308, a. 1.

AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

Décret d'exemption concernant l'emploi

pour une durée déterminée à Statistique Canada dans le cadre du recensement et de l'enquête nationale, TR/2010-81, titre (F).

Erratum, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2416.

Décret sur l'Ordre du Mérite (O.M.), TR/2010-88 du 08-12-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 2415, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Du nouveau dans Accès Légal: Code de procédure des assemblées

Un nouvel ouvrage s'ajoute à la liste de nos publications avec notre édition de juin. Le **Code de procédure des assemblées** de Maître Michel Filion est l'outil essentiel pour assurer le bon déroulement d'une assemblée délibérante.

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le **Code de procédure des assemblées** est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en décembre 2010.

Chez Gaudet Éditeur : produits sur format papier

Code civil du Québec -- Accès aux règles, Me Michel Filion, Saint-Hubert, Gaudet Éditeur ltée, 2010, 1202 p. Prix de vente suggéré par l'éditeur 40\$.

Il s'agit d'un Code civil annoté qui vous permet de repérer facilement:

- les règles relatives à un sujet particulier, grâce aux rubriques détaillées et aux index
- les règles qui les complètent, grâce aux liens entre les articles
- celles qui y dérogent, grâce aux rubriques Exceptions
- les matières ou personnes à qui elles peuvent aussi s'appliquer, grâce aux rubriques sur le champ d'application des règles
- les groupes de règles qui ont priorité sur d'autres, grâce aux tableaux sur la hiérarchie des règles
- les règles de prescription
- les règles de preuve
- les règles applicables aux conjoints

- les règles exigeant une sûreté
- les renvois à la publicité des droits ou à l'administration du bien d'autrui

Table analytique du Code civil du Québec, Me Michel Filion, Saint-Hubert, Gaudet Éditeur ltée, 2010, 120 p. Prix de vente suggéré par l'éditeur 10\$.

Les règles du Code civil demeurent en grande partie inaccessibles sans outil de référence pour aider à les repérer et à les comprendre. Notre table des matières superdétaillée vous guide dans ce dédale de règles grâce à des rubriques soigneusement choisies qui complètent celles du Code. Grâce à près de quatre milliers de rubriques, elle facilite l'accès à tout le contenu du Code et aide à la compréhension des règles en question.

La table permet ainsi, à partir d'une subdivision du Code déjà connue, de trouver les règles précises recherchées. C'est une démarche qui va du général au particulier. D'un côté, vous gardez sous vos yeux la structure détaillée d'un ensemble de règles et, d'un autre côté, vous prenez connaissance de règles précises dans le Code. Ainsi, vous passez d'une règle à l'autre sans perdre de vue le système de règles en question.

La table permet même, dans plusieurs cas, de clarifier le champ d'application des règles. C'est notamment le cas en matière de tutelle au mineur ou au majeur et en matière de succession.

Vous pouvez garder sous vos yeux les articles auxquels la table réfère tout en passant, côte à côte, dans votre Code civil de tout éditeur, d'un article à l'autre.

Cavaliers juridiques du Code civil et Cavaliers juridiques du Code de procédure civile.

Il s'agit d'un ensemble de signets pour ces lois. Ces étiquettes sont le complément idéal aux codes de tous les éditeurs. Ils permettent de repérer rapidement les principales sections de ces lois. Prix de vente suggéré par l'éditeur 5\$.

Ces nouveaux produits sont disponibles chez votre libraire et en vente directe chez Gaudet Éditeur ltée. Essai de 30 jours sans obligation disponible pour nos livres.